

Enquête publique

Objet : Décision du Conseil communal du 10 mars 2021 décidant de la vente de la parcelle communale sise à MANHAY-ODEIGNE, cadastrée Section B n° 1808 L2 d'une contenance d'après cadastre de 24 ares 53 centiares.

---

Il est porté à la connaissance des Administrés qu'une enquête de publicité est ouverte sur la décision du Conseil communal du 10 mars 2021 décidant de la vente de la parcelle communale sise à MANHAY-ODEIGNE, cadastrée Section B n° 1808 L2 d'une contenance d'après cadastre de 24 ares 53 centiares.

Le dossier comprenant les plans et annexes requises est déposé au bureau communal à partir du 17 mars 2021 au 02 avril 2021 où tous peuvent le consulter les jours d'ouverture du secrétariat.

Quiconque aurait des observations à formuler est prié de les fournir, par écrit, dans ce délai ou assister à la séance de clôture de l'enquête qui aura lieu le vendredi 02 avril 2021 à neuf heures pour être close à onze heures.

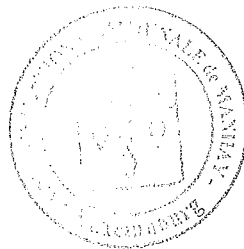
A Manhay, 17 mars 2021.

Par le Collège :

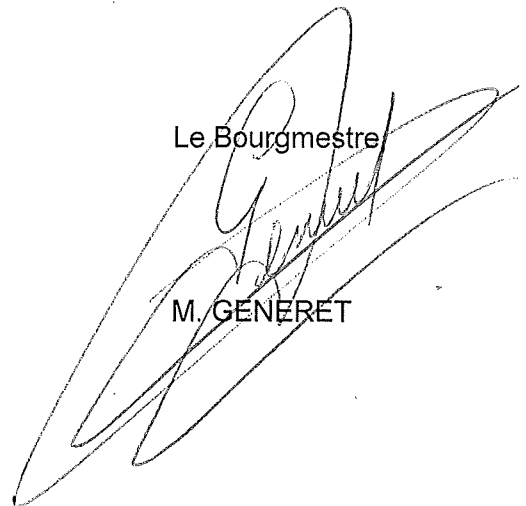
La Directrice générale,



S. MOHY



Le Bourgmestre



M. GENERET